

## LE PRÊT POUR ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER

### Objet

- Le prêt permet de financer l'acquisition d'un bien immobilier à usage d'habitation principale ou de résidence secondaire dans une opération immobilière neuve

### Clientèle cible

- Salariés

### Montant du prêt

- Montant du prêt dans la limite de la quotité cessible
- Montant maximum : 50 000 000 FCFA

### Conditions d'octroi

- Etre titulaire d'un compte dans les livres de la BFA
- Ancienneté du compte : 3 mois au minimum
- Etre salarié de l'entreprise depuis au moins 2 ans

### Documents à fournir

- Trois derniers bulletins de salaire ou justificatifs de revenus
- Pièce d'identité en cours de validité (CNI, carte de séjour, attestation d'identité, passeport, ...)
- Facture CIE ou SODECI la plus récente
- Dossier du programme immobilier
- Demande de prêt du client signée et datée

### Durée de remboursement

- Durée maximum :
  - 10 ans pour une habitation principale
  - 7 ans pour une résidence secondaire

### Garanties

- Attestation de domiciliation irrévocable du salaire fournie par l'Employeur
- Attestation facultative de cession de revenus locatifs
- Assurance groupe décès obligatoire
- Billet à ordre
- Compte d'épargne gagé, alimenté par prélèvements automatiques
- Assurance incendie et dégâts des eaux
- Cautionnement hypothécaire du Promoteur immobilier ou Hypothèque sous conditions suspensives sur bien en cours d'immatriculation au Livre Foncier
- Hypothèque ferme de 1er rang sur bien objet du financement et immatriculé au Livre Foncier ou sur un autre bien immatriculé au Livre Foncier et situé dans une zone de bon standing